



N° 14927-2017/2-ACTS/DFA

Date du : 16 septembre 2019

Rapport de présentation

OBJET : Arrêté commissionnant des agents du service de l'urbanisme de la direction du foncier et de l'aménagement de la province Sud pour la constatation d'infractions

PJ : - Un projet d'arrêté

- Une copie de l'arrêté n°1007-2017/ARR/DFA du 7 juin 2017 publié au JONC du 3 août 2019

Par arrêté n°1007-2017/ARR/DFA du 7 juin 2017, des agents du service de l'urbanisme ont été commissionnés pour constater les infractions aux règles d'urbanisme et d'aménagement de la province Sud.

Eu égard à l'évolution des textes et à la réorganisation interne du service de l'urbanisme comprenant le départ d'un agent et l'attribution de nouvelles missions, un nouvel arrêté portant commissionnement des agents du service est nécessaire afin de tenir compte de ces changements. Ce nouvel arrêté se substitue à l'arrêté n°1007-2017 édicté le 7 juin 2017 qu'il est proposé d'abroger.

Tel est l'objet du présent arrêté que j'ai l'honneur de soumettre à votre signature éventuelle.

La directrice du foncier et de l'aménagement
Maud PEIRANO